



**Vous utilisez
"des adjuvants pour béton" ?
REACH
est important pour Vous!**

“Après des discussions de plusieurs années, le Parlement européen a approuvé le 13 décembre 2006 le Règlement européen concernant des substances chimiques, c'est-à-dire REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) . Pour quelques 30.000 substances, les fabricants, les importateurs et dans certains cas les utilisateurs, devront collectionner les données concernant les propriétés et les risques pour la santé publique et l'environnement d'une substance par e.a. (laisser) faire des tests. En outre, tous les acteurs de la chaîne de production ont l'obligation de fournir de l'information concernant la substance et l'application. Certaines substances dangereuses ne pourront plus être utilisées, sauf si une autorisation (enregistrement) pour une application spécifique est accordée.“ (FOD Economie, K.M.O,Middenstand en Energie , Wegwijs in REACH , 2007)

Les membres de la FIPAH (la fédération des producteurs et importateurs d'adjuvants pour béton) sont concernés de près par REACH et souhaitent vous informer de l'impact de REACH sur le processus de production du béton .

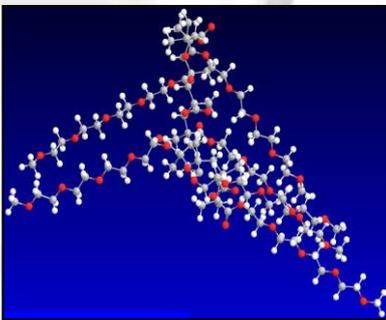
En outre, nous voudrions assurer à nos clients que les membres de la Fipah entreprennent tous les démarches nécessaires afin que l'introduction de la réglementation REACH se déroule sans encombre .

Quels produits ou substances rentrent dans REACH ?

-Une **substance** est un élément chimique et son composé comme elle figure à l'état naturel ou apparaît pendant la fabrication (p.ex. : des produits chimiques comme white spirit)

-Une **préparation** est un mélange ou solution de deux ou plusieurs substances (p.ex. : des adjuvants pour béton)

-Un **objet** est un objet qui se compose d'une ou plusieurs substances dont la fonction n'est pas déterminée en premier lieu par la composition chimique (p.ex. : liquide dans un thermomètre).



Dans REACH il y a des divers groupes d'acteurs avec leur propre obligation, c'est-à-dire :

Fabricant ou importateur (des matières premières de base)

* **Définition** : *Chacun qui fabrique ou importe une substance dans la Communauté Européenne*

* **Obligation** :



Des fabricants ou des importateurs sont obligés d'enregistrer toutes les substances et cela pour toutes celles produites ou importées dans la CE pour des quantités supérieures à 1 tonne.



Des fabricants ou des importateurs ont en outre l'obligation d'informer tout acteur de la chaîne d'approvisionnement par des fiches de sécurité, qui seront complétées sous REACH avec des scénarios d'exposition.

Utilisateur Downstream (p.ex : Secteur béton)

*** Définition :** *Si en tant que fabricant européens de préparations ou d'articles originaires du marché CE et qu'on les utilise pour son activité industrielle, on est reconnu dans le système REACH comme utilisateur downstream .*

*** Obligation :**



Les utilisateurs downstream ont l'obligation de contrôler si les substances qu'ils utilisent, ont été enregistrées.



Faire connaître le domaine d'application au fournisseur afin que celui-ci puisse être incorporé dans le dossier d'enregistrement des fabricants ou d'importateurs.



Informar la chaîne d'approvisionnement par des fiches de sécurité qui seront sous REACH complétées avec des scénarios d'exposition.



Distributeur (p.ex. : Marchand de matériaux de construction)

*** Définition :** *Si en tant que firme on entrepose des substances et des préparations et les commercialise sans ré-emballage, on est reconnu comme distributeur.*

*** Obligation :**

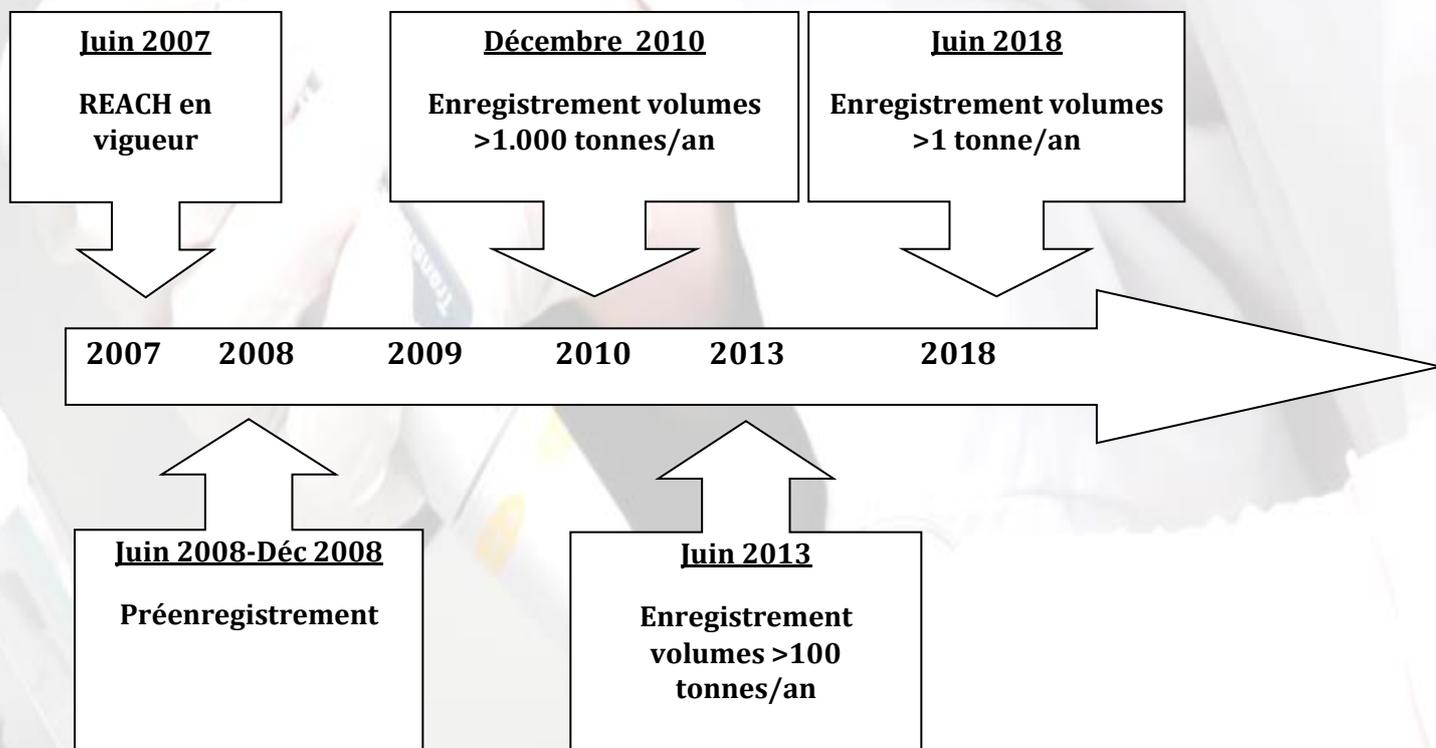


Appliquer tous les mesures, visant à limiter les risques, qui ont été recommandées par le fournisseur.



Transmettre toute information, aussi bien upstream (faire connaître les domaines d'application) que downstream (par les fiches de sécurité pour un usage sûr).

Quelques dates butoirs relevantes concernant l'introduction de REACH :



Les membres de la Fipah se portent garant pour une introduction rapide de la réglementation REACH, pour les adjuvants des fournisseurs ci-dessous.



Fipah est membre de:



European Federation Of Concrete Admixtures Associations

fipah@telenet.be

édition 2024